



## EXTRAIT DU REGISTRE

## DES DELIBERATIONS

## DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 01/04/2021

Reçu en préfecture le 01/04/2021

Affiché le 01/04/2021

SLOX

ID : 081-218102572-20210329-2021DEL27-DE

Date de la convocation  
23.03.2021

L'an deux mil vingt et un et le vingt-neuf mars à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune s'est réuni, dans le lieu de "La Gare", sous la présidence de Monsieur David DONNEZ, Maire.

N° 21/27

**Présents** : Mrs DONNEZ, BUONGIORNO, Mme LASSERRE, Mr CAYRE, Mme PAWLACZYK, Mr CENTELLES, Mme FONTANILLES-CRESPO, Mr SOULAGES, Mme BETTINI, Mr BENEZECH, Mme TEULIER, Mrs SALOMON, JALBY, Mme COUVREUR, Mr GALINIÉ, Mme RAINESON, Mr DEMAZURE, Mme GAVALDA, Mr TAUZIN, Mme FARIZON, Mr SARDAINE, Mme VABRE, Mr MARIE, Mme MILIN, Mrs SIRVEN, MASSON, BALOUP.

**Absents** : Mme GHODBANE procuration à Mr JALBY  
Mme DELPOUX, excusée

**Secrétaire** : Mr SOULAGES.

Objet de la délibération

La commune de Saint-Juéry a décidé de s'engager dans la lutte contre la nuisance des moustiques.

**PLAN DE LUTTE  
CONTRE LA  
PROLIFERATION DES  
MOUSTIQUES**

Les différentes espèces de moustiques ayant une éthologie différente, le choix des moyens de lutte à mettre en œuvre nécessite en premier lieu de déterminer quelle est, ou quelles sont les espèces concernées.

Ce diagnostic initial nécessite le concours d'un entomologiste dont l'intervention est programmée au cours du mois d'avril, sur la commune.

S'il est confirmé que la nuisance dans notre ville est exclusivement due au moustique tigre, il revient donc à la mairie de prendre des initiatives pour mobiliser ses habitants dans cette lutte (décret 2019-258).

*2 abstentions*

*Adopté à l'unanimité*

La première de ces initiatives est la sensibilisation des particuliers au « geste citoyen » au sein des espaces privés (vider, curer, couvrir ...), et des agents de la collectivité sur les espaces publics.

En complément de cette lutte physique et citoyenne, l'acquisition de pièges par la commune et par les particuliers peut également avoir un effet bénéfique complémentaire.

Plusieurs pistes ont été étudiées dont celle permettant aux saint-juériens de bénéficier, par le biais d'un achat groupé auprès d'une entreprise spécialisée, de tarifs préférentiels pour l'acquisition de pièges à moustiques.

La société BIOGENTS propose les installations et appareils suivants :

- Mostiquaire : Piège à moustiques pour usage extérieur pour tous les types de moustiques

- BG GAT : Le piège BG-GAT attire les moustiques tigres en recherche d'une zone de ponte. Il s'agit d'un piège pondoir stoppant la future génération de moustiques tigres.

L'objectif est la mise en œuvre d'un achat groupé de ces pièges à moustiques pour les saint-juériens qui le souhaiteraient.

Cet achat groupé nécessite la création des tarifs suivants :

- piège Mosquitaire : prix unitaire 126 euros TTC
- piège BG GAT : prix unitaire 28,40 euros TTC
- recharge pour BG GAT (lot de 10) : 5,72 euros TTC

LE CONSEIL MUNICIPAL

APRES AVOIR DELIBERE

PROPOSE :

-d'engager la ville sur un plan de lutte contre la prolifération des moustiques ;  
-de prévoir la création de trois tarifs :

- piège Mosquitaire : prix unitaire 126 euros TTC
- piège BG GAT : prix unitaire 28,40 euros TTC
- recharge pour BG GAT (lot de 10) : 5,72 euros TTC

Pour extrait conforme,  
SAINT-JUERY, le 31 mars 2021  
David DONNEZ,  
Maire,

